

EXOSSENS

Société Anonyme à conseil d'administration
Capital social : 21 582 584,60 €
Siège social : Domaine de Pelus – Axis Business Park
Bât 5 E – 18 Avenue de Pythagore
33700 Mérignac
R.C.S. Bordeaux 895 395 101

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

23 MAI 2025

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Approbation des comptes sociaux clos au 31 décembre 2024 (Résolution n° 1) ;

Approbation des comptes consolidés clos au 31 décembre 2024 (Résolution n° 2) ;

Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 (Résolution n° 3) ;

Approbation d'une convention de garantie et de placement *Underwriting Agreement* conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (Résolution n° 4) ;

Nomination d'un nouvel administrateur (Résolution n° 5) ;

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2025 (Résolution n° 6) ;

Approbation de la politique de rémunération applicable à M. Jérôme CERISIER, Directeur Général au titre de l'exercice 2025 (Résolution n° 7) ;

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ou attribués au titre de ce même exercice, à M. Jérôme CERISIER, Directeur Général de la Société (Résolution n° 8) ;

Approbation des informations mentionnées à l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce, en application de l'article L. 22-10-34, I du Code de commerce (Résolution n° 9) ;

Autorisation et pouvoirs à conférer au conseil d'administration en vue de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions (Résolution n° 10) ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Autorisation au conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre (Résolution n°11) ;

Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise (Résolution n°12) ;

Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (Résolution n°13) ;

Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec délai de priorité obligatoire, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (Résolution n°14) ;

Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec délai de priorité facultatif, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (Résolution n°15) ;

Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (Résolution n°16) ;

Autorisation au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription (Résolution n°17) ;

Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, en rémunération d'apports en nature (Résolution n°18) ;

Autorisation donnée au Conseil d'administration d'attribuer des actions de la Société au profit de mandataires sociaux et de salariés de la Société et des sociétés liées, emportant de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription (Résolution n°19) ;

Autorisation donnée au Conseil d'administration d'attribuer des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions ordinaires de la Société au profit de mandataires sociaux et de salariés de la Société et des sociétés liées (les « Options ») conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, emportant de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription (Résolution n°20) ;

Autorisation accordée au Conseil d'administration concernant l'émission de bons de souscription d'actions ordinaires (les « BSA »), conformément aux dispositions des articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, au profit des mandataires sociaux et des salariés de la Société et des sociétés liées, impliquant la renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription (Résolution n°21) ;

Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (Résolution n°22) ;

Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires déterminée (Résolution n°23) ;

Modification de l'article 17 des statuts de la Société (Résolution n°24) ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Pouvoirs à donner en vue des formalités (Résolution n°25).